

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2010

ANNEXE II

MODALITÉS DE RÉPARTITION DES CRÉDITS

En retenant les plafonds par mission hors contributions au CAS « Pensions » prévus dans les lettres-plafonds du Premier ministre établis sur la base de l'article 6 de la loi de programmation des finances publiques, vous complétez les différents tableaux présentés à la fin de cette annexe. Les plafonds notifiés par le Premier ministre seront diminués en CP à hauteur des crédits du premier transfert 2009 destiné à financer la majoration des avances versées par l'État au titre de ses marchés publics dans le cadre du plan de relance de l'économie (cf. annexe VIII).

Ces tableaux permettront :

- d'effectuer une répartition des crédits par programme et par unité de budgétisation en crédits de paiement et en autorisations d'engagement ;
- d'intégrer au plafond 2010 les nouvelles modifications de périmètre et les mesures de transfert au sein du budget général afin de fixer le montant des crédits par programme à structure courante ;
- de mettre à jour le tableau de suivi des contrats de plan / projet État – Régions ;
- d'identifier les crédits prévus pour les prestations sociales et les dispositifs d'exonérations de charges sociales et d'exemption d'assiette sociale ainsi que, le cas échéant, les sommes restant dues aux organismes de sécurité sociale au 31 décembre 2008.

La répartition des crédits que vous proposerez devra permettre d'assurer le financement des dépenses inéluctables, ainsi que la mise en œuvre des mesures nouvelles et des économies arbitrées.

Vous explicitez les éventuels ajustements techniques donnant lieu à une modification du plafond en autorisations d'engagement. Ces ajustements devront être liés à la seule évolution des règles de budgétisation. Il s'agit, comme cela est indiqué dans le rapport annexé à la loi de programmation, d'assurer la neutralité de la budgétisation notamment selon les différents types de commandes publiques utilisés. Le principe est que les AE prévues pour couvrir les premières tranches fonctionnelles d'un projet réalisé en maîtrise d'ouvrage publique pourront être majorées dans le cas de la réalisation de ce projet en PPP ; elles devront en contrepartie être diminuées les années suivantes. Symétriquement, les moyens d'engagements prévus pour la signature d'un contrat de partenariat peuvent être revus en cas de changement de mode de commande publique ou de décalage de l'engagement du contrat ; dans cette hypothèse, les AE devront en contrepartie être augmentées les années suivantes.

Au sein de chaque programme, vous identifierez avec vos correspondants de la direction du budget des unités de budgétisation pour lesquelles vous proposerez une justification au premier euro (JPE) en vue de l'élaboration du projet annuel de performances (PAP).

Les dotations pour lesquelles vous envisagez un montant d'AE différent de celui des CP devront être systématiquement accompagnées d'un échéancier des crédits de paiement sur engagements antérieurs à 2010 et sur engagements 2010.

Enfin, chaque type de modification de périmètre ou de mesure de transfert au sein du budget général donnera lieu à une fiche spécifique en précisant l'objet et la justification (cf. modèles ci-joints).

S'agissant des modifications de périmètre (budgétisation ou débudgétisation), les conférences de répartition permettront d'identifier :

- les nouvelles mesures de périmètre envisagées dans le cadre du PLF 2010 et non intégrées au plafond 2010 de la LPFP ;

- les éventuels écarts par rapport aux mesures de périmètre 2010 déjà intégrées au plafond 2010 de la LPFP ;

- les ajustements sur le montant des loyers budgétaires selon les modalités précisées à l'annexe VI ;

- les mouvements de crédits liés à la mise en œuvre de la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales qui donnent lieu prioritairement à des affectations de ressources fiscales au profit des collectivités territoriales : ils seront alors traités, conformément à la charte de budgétisation, en mesure de périmètre et seront précisés dans la fiche n° 1. Les ajustements résultant de la loi précitée qui mettent en œuvre, par exception, la dotation générale de décentralisation (DGD) sont répertoriés au moyen de la fiche n° 2 au titre des transferts entre dotations budgétaires (mission « Relations avec les collectivités territoriales »).

S'agissant des transferts au sein du budget général, vous identifierez les impacts en crédits et en emplois à prendre en compte lors de la finalisation du PLF 2010. L'ensemble des transferts que vous proposerez devra se traduire par le réajustement à due concurrence du plafond.

REPARTITION DU PLAFOND 2010 DE LA LPFP (crédits de paiement)

Mission :

En euros	Exécution 2008 à périmètre 2009	LFI 2009	2010		Répartition proposée	Ecart répartition / plafond	Commentaires
			Plafond LPFP	Avances 2009 * (-)			
TITRE 2	0	0	0		0	0	
hors CAS pensions	0	0	0		0	0	
Programme 1						0	
Programme 2						0	
Programme 3				sans objet		0	
CAS pensions	0	0	0		0	0	
Programme 1						0	
Programme 2						0	
Programme 3						0	
AUTRES TITRES	0	0	0	0		0	
Programme 1	0	0	0	0	0	0	
Unité de budgétisation 1						0	
Unité de budgétisation 2						0	
Unité de budgétisation 3						0	
Unité de budgétisation 4						0	
Unité de budgétisation 5						0	
Programme 2	0	0	0	0	0	0	
Unité de budgétisation 1						0	
Unité de budgétisation 2						0	
Unité de budgétisation 3						0	
Unité de budgétisation 4						0	
Unité de budgétisation 5						0	
Programme 3	0	0	0	0	0	0	
Unité de budgétisation 1						0	
Unité de budgétisation 2						0	
Unité de budgétisation 3						0	
Unité de budgétisation 4						0	
Unité de budgétisation 5						0	
Programme 4	0	0	0	0	0	0	
Unité de budgétisation 1						0	
Unité de budgétisation 2						0	
Unité de budgétisation 3						0	
Unité de budgétisation 4						0	
Unité de budgétisation 5						0	
Programme 5	0	0	0	0	0	0	
Unité de budgétisation 1						0	
Unité de budgétisation 2						0	
Unité de budgétisation 3						0	
Unité de budgétisation 4						0	
Unité de budgétisation 5						0	
TOTAL MISSION	0	0	0	0	0	0	
RESPECT DU PLAFOND EN CP	0	0	0	0	0	0	
TOTAL MISSION HORS CAS PENSIONS							

Renseigner le CAS Pensions avec les nouveaux taux de cotisation et les nouveaux montants de subventions au FSPOEIE prévus à l'annexe III

* Montant du premier transfert 2009 destiné à financer la majoration des avances versées par l'Etat au titre de ses marchés publics dans le cadre du plan de relance de l'économie.

REPARTITION DU PLAFOND 2010 DE LA LPFP (autorisations d'engagement)

Mission :

En euros	Exécution 2008 à périmètre 2009	LFI 2009	2010		Ecart répartition / plafond	Commentaires
			Plafond LPFP	Répartition proposée		
TITRE 2	0	0	0	0	0	
hors CAS pensions	0	0	0	0	0	
Programme 1					0	
Programme 2					0	
Programme 3					0	
CAS pensions	0	0	0	0	0	
Programme 1					0	
Programme 2					0	
Programme 3					0	
AUTRES TITRES	0	0	0	0	0	
Programme 1	0	0	0	0	0	
Unité de budgétisation 1					0	
Unité de budgétisation 2					0	
Unité de budgétisation 3					0	
Unité de budgétisation 4					0	
Unité de budgétisation 5					0	
Programme 2	0	0	0	0	0	
Unité de budgétisation 1					0	
Unité de budgétisation 2					0	
Unité de budgétisation 3					0	
Unité de budgétisation 4					0	
Unité de budgétisation 5					0	
Programme 3	0	0	0	0	0	
Unité de budgétisation 1					0	
Unité de budgétisation 2					0	
Unité de budgétisation 3					0	
Unité de budgétisation 4					0	
Unité de budgétisation 5					0	
Programme 4	0	0	0	0	0	
Unité de budgétisation 1					0	
Unité de budgétisation 2					0	
Unité de budgétisation 3					0	
Unité de budgétisation 4					0	
Unité de budgétisation 5					0	
Programme 5	0	0	0	0	0	
Unité de budgétisation 1					0	
Unité de budgétisation 2					0	
Unité de budgétisation 3					0	
Unité de budgétisation 4					0	
Unité de budgétisation 5					0	
TOTAL MISSION	0	0	0	0	0	
RESPECT DU PLAFOND EN AE	0	0	0	0	0	
TOTAL MISSION HORS CAS PENSIONS	0	0	0	0	0	

MODIFICATIONS DE PERIMETRE : budgétisation (+) ou débudgétisation (-)

Mission :

**RAPPEL DES MESURES DE PERIMETRE 2010
INTEGREES DANS LE PLAFOND 2010 DE LA LPFP**

**MONTANTS ACTUALISES
DES MESURES DE PERIMETRE**

TITRE 2	<i>(en euros)</i>			ETPT	<i>(en euros)</i>			ETPT
	<i>hors CAS pensions</i>	<i>CAS pensions</i>	<i>TOTAL</i>		<i>hors CAS pensions</i>	<i>CAS pensions</i>	<i>TOTAL</i>	
111 Programme	0	0	0	0	0	0	0	0
objet de la modification de périmètre			0			0		
objet de la modification de périmètre			0			0		
112 Programme	0	0	0	0	0	0	0	0
objet de la modification de périmètre			0			0		
objet de la modification de périmètre			0			0		
113 Programme	0	0	0	0	0	0	0	0
objet de la modification de périmètre			0			0		
objet de la modification de périmètre			0			0		
TOTAL TITRE 2	0	0	0	0	0	0	0	0

AUTRES TITRES	<i>(en euros)</i>		<i>(en euros)</i>	
	<i>AE</i>	<i>CP</i>	<i>AE</i>	<i>CP</i>
111 Programme	0	0	0	0
objet de la modification de périmètre				
objet de la modification de périmètre				
112 Programme	0	0	0	0
objet de la modification de périmètre				
objet de la modification de périmètre				
113 Programme	0	0	0	0
objet de la modification de périmètre				
objet de la modification de périmètre				
TOTAL AUTRES TITRES	0	0	0	0

Toute modification de périmètre (hors loyers budgétaires) sera précisée par une fiche spécifique.

MESURES DE TRANSFERTS AU SEIN DU BUDGET GENERAL

Mission :

Transferts internes à la mission

(en euros)

TITRE 2	Destination ou provenance du transfert	hors CAS pensions	CAS pensions	TOTAL	ETPT
111 Programme		0	0	0	0
objet de la mesure de transfert	vers le programme X (-)			0	
objet de la mesure de transfert	en provenance du programme Y (+)			0	
112 Programme		0	0	0	0
objet de la mesure de transfert	vers le programme X (-)			0	
objet de la mesure de transfert	en provenance du programme Y (+)			0	
113 Programme		0	0	0	0
objet de la mesure de transfert	vers le programme X (-)			0	
objet de la mesure de transfert	en provenance du programme Y (+)			0	
TOTAL TITRE 2		0	0	0	0

(en euros)

AUTRES TITRES	Destination ou provenance du transfert	AE	CP
111 Programme		0	0
objet de la mesure de transfert	vers le programme X (-)		
objet de la mesure de transfert	en provenance du programme Y (+)		
112 Programme		0	0
objet de la mesure de transfert	vers le programme X (-)		
objet de la mesure de transfert	en provenance du programme Y (+)		
113 Programme		0	0
objet de la mesure de transfert	vers le programme X (-)		
objet de la mesure de transfert	en provenance du programme Y (+)		
TOTAL AUTRES TITRES		0	0

Toute proposition de transfert sera précisée par une fiche spécifique.

Transferts entre missions

(en euros)

TITRE 2	Destination ou provenance du transfert	hors CAS pensions	CAS pensions	TOTAL	ETPT
111 Programme		0	0	0	0
objet de la mesure de transfert	vers le programme X (-)			0	
objet de la mesure de transfert	en provenance du programme Y (+)			0	
112 Programme		0	0	0	0
objet de la mesure de transfert	vers le programme X (-)			0	
objet de la mesure de transfert	en provenance du programme Y (+)			0	
113 Programme		0	0	0	0
objet de la mesure de transfert	vers le programme X (-)			0	
objet de la mesure de transfert	en provenance du programme Y (+)			0	
TOTAL TITRE 2		0	0	0	0

(en euros)

AUTRES TITRES	Destination ou provenance du transfert	AE	CP
111 Programme		0	0
objet de la mesure de transfert	en provenance du programme X (+) / vers le programme Y (-)		
objet de la mesure de transfert	en provenance du programme X / vers le programme Y		
112 Programme		0	0
objet de la mesure de transfert	en provenance du programme X / vers le programme Y		
objet de la mesure de transfert	en provenance du programme X / vers le programme Y		
113 Programme		0	0
objet de la mesure de transfert	en provenance du programme X / vers le programme Y		
objet de la mesure de transfert	en provenance du programme X / vers le programme Y		
TOTAL AUTRES TITRES		0	0

Toute proposition de transfert sera précisée par une fiche spécifique.

Mission :

Suivi des contrats de plan/projet État-Régions

1ère partie : suivi de la génération de CPER 2000-2006

Montants en M€

Programme *	Programmation CPER 2000-2006 initiale	Total AE engagées à fin 2008 (1)	Total des CP mandatés à fin 2008	Prévision d'exécution 2009	PLF 2010
		AE engagées	CP mandatés	CP mandatés	CP
Programme XX (n°)					
action/axe ...					
dont plan de relance					
Programme YY (n°)					
action/axe ...					
dont plan de relance					
TOTAL					

* ventilation par action ou par axe (préciser les financements par fonds de concours ou par opérateurs)

2ème partie : suivi de la génération de CPER 2007-2013

Montants en M€

Programme *	Programmation CPER 2007-2013 initiale	Exécution 2008			Prévision d'exécution 2009		PLF 2010	
		AE déléguées	AE engagées	CP mandatés	AE engagées	CP mandatés	AE	CP
Programme XX (n°)								
action/axe ...								
dont plan de relance								
Programme YY (n°)								
action/axe ...								
dont plan de relance								
TOTAL								

* ventilation par action ou par axe (préciser les financements par fonds de concours ou par opérateurs)

	2008		2009		2010	
	AE	CP	CP	AE	CP	AE
Bilan CPER (2)						
dont plan de relance (3)						

Observations :

1. A partir de fin 2007, de nouvelles autorisations d'engagement ne peuvent plus être ouvertes au titre de la génération des CPER 2000-2006.
2. La ligne "Bilan CPER" doit additionner les crédits prévus au titre des 2 générations successives de CPER.
3. La ligne "dont plan de relance" est destinée à identifier les crédits CPER décidés au titre du plan de relance par le Président de la République

DISPOSITIFS D'EXONERATIONS DE CHARGES SOCIALES ET D'EXEMPTION D'ASSIETTE SOCIALE - PRESTATIONS SOCIALES

Mission :

En euros	Sommes restant dues aux organismes de sécurité sociale au 31 décembre 2008	Coût du dispositif estimé par les organismes de sécurité sociale		Crédits prévus	
		2009	2010	LFI 2009	PLF 2010
111 Programme	0	0	0	0	0
Intitulé du dispositif (référence juridique)	0	0	0	0	0
Sous dispositif (le cas échéant)					
Sous dispositif (le cas échéant)					
Intitulé du dispositif (référence juridique)	0	0	0	0	0
Sous dispositif (le cas échéant)					
Sous dispositif (le cas échéant)					
112 Programme	0	0	0	0	0
Intitulé du dispositif (référence juridique)	0	0	0	0	0
Sous dispositif (le cas échéant)					
Sous dispositif (le cas échéant)					
Intitulé du dispositif (référence juridique)	0	0	0	0	0
Sous dispositif (le cas échéant)					
Sous dispositif (le cas échéant)					
TOTAL MISSION	0	0	0	0	0

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2010 – JUSTIFICATION DES CRÉDITS
(fournir une fiche par unité de budgétisation)

Programme XXX : libellé

Unité de budgétisation :

MONTANTS

En euros	Exécution 2008	LFI 2009	Plafond 2010	Répartition 2010	<i>Écart répartition / plafond</i>
AE					
CP					

JUSTIFICATION DES PROPOSITIONS

Les éléments de justification des crédits devront notamment faire apparaître :

▪ **Les facteurs d'évolution de la dépense**

Vous préciserez les hypothèses qui ont été retenues pour la détermination du tendanciel (volume, entrées-sorties, prix, modalités de revalorisation...), l'impact des mesures nouvelles et des réformes attendues ainsi que les éventuels redéploiements et économies proposées.

▪ **Les modalités de budgétisation en AE-CP**

Vous justifierez la budgétisation en AE-CP, en vous appuyant sur les recommandations du mémorandum. Pour les dotations en AE≠CP, vous joindrez un tableau d'échéancier des CP sur le modèle ci-joint.

Vous préciserez, le cas échéant, le montant des restes à payer au 31/12/2008 et le rythme d'apurement proposé.

ECHEANCIER DES CREDITS DE PAIEMENT SUR ENGAGEMENTS

Mission :

Programme :

Unité de budgétisation :

(en euros)

Engagements antérieurs à 2010 et engagements 2010 à couvrir par des CP							
	Engagements antérieurs à 2006*	Engagements 2006	Engagements 2007	Engagements 2008	Engagements 2009	Engagements 2010	Total des engagements à couvrir
							0

(en M€ avec une décimale)

CP sur engagements antérieurs à 2010 et sur engagements 2010 - Estimation prévisionnelle							
	CP sur engagements antérieurs à 2006*	CP sur engagements 2006	CP sur engagements 2007	CP sur engagements 2008	CP sur engagements 2009	CP sur engagements 2010	Total CP sur engagements antérieurs
CP 2009							0
CP 2010							0
CP 2011							0
CP 2012							0
CP 2013							0
CP 2014							0
CP 2015							0

(en %)

Tableau automatique de calcul des clés de CP sur engagements antérieurs à 2010 et sur engagements 2010							
	CP sur engagements antérieurs à 2006*	CP sur engagements 2006	CP sur engagements 2007	CP sur engagements 2008	CP sur engagements 2009	CP sur engagements 2010	Total CP sur engagements antérieurs
CP 2009	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%
CP 2010	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%
CP 2011	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%
CP 2012	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%
CP 2013	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%
CP 2014	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%
CP 2015	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%

*Engagements équivalents aux engagements juridiques pluriannuels pris ces années-là (pouvant avoir été couverts par des AE de régularisation en 2006).

FICHE N° 1 : MODIFICATIONS DE PERIMÈTRE

Mission :

Ministère :

Programme n° :

Montant de la modification de périmètre :

En euros	AE	CP	ETPT
Titre 2 <i>Hors CAS Pensions</i> <i>CAS Pensions</i>			
Autres titres			
TOTAL			

Impact sur les recettes :

Préciser la ligne de recette concernée et l'impact financier.

Objet et justification de la modification de périmètre :

FICHE N° 2 : MESURES DE TRANSFERTS

Mission :

Ministère :

Programme n° :

Rayer la ligne inutile

Transfert en provenance d'une autre mission (programme) (ministère)

Transfert vers une autre mission (programme) (ministère)

Transfert interne à la mission

Montant du transfert :

En euros	AE	CP	ETPT
Titre 2			
<i>Hors CAS Pensions</i>			
<i>CAS Pensions</i>			
Autres titres			
TOTAL			

Objet et justification du transfert :